

Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

Commission du Territoire d'action Nord Commission du Territoire d'action de l'Eurométropole

62520 - Enseignement et transmission artistiques

Propositions d'attribution de subventions d'investissement dans le domaine de l'enseignement et de la transmission artistique

CP/2019/544

Service chef de file :

K - Mission culture et tourismeK210 - Développement culturel et touristique - Direction

Résumé:

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental du 13 décembre 2018, d'adopter le schéma d'orientation pour la culture et le patrimoine pour la période 2018-2021. Il fixe l'objectif de garantir des services culturels de proximité dans le domaine de la création artistique, de la diffusion artistique, de la pratique artistique en amateur, de l'enseignement artistique et de l'éducation artistique et culturelle.

Dans ce cadre, le schéma prévoit de nouveaux modes d'intervention du Département du Bas-Rhin, notamment en investissement à travers la mise en œuvre de deux dispositifs dont un dispositif d'aide pour l'achat de petits matériels dédiés à l'équipement scénique, numérique et technique de structures culturelles et un dispositif d'aide à l'investissement en matière de dynamiques collectives pour les pratiques artistiques des usagers et pédagogiques pour les enseignants.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'attribuer des subventions à des projets d'investissement culturel au Centre Socio-Culturel Camille Clauss, aux associations APACA Graine de Cirque et Red Rock, pour un montant total de 19 617 €.

L'action du Département dans les domaines de la culture recouvrent plusieurs dimensions et notamment la transmission et l'éducation, entrecroisant ainsi les domaines de l'enseignement, de l'éducation, de la solidarité, de l'insertion et du tourisme. Au premier chef de la vie culturelle, se trouvent les acteurs culturels. Associations et collectivités locales, professionnels, amateurs et bénévoles, contribuent au maillage territorial indispensable à l'accès de tous les Bas-Rhinois à une pratique culturelle et artistique. Le maintien des services culturels de proximité constitue un enjeu pour le développement durable des territoires.

La volonté de l'Exécutif départemental est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies...) et territoires d'avenir pour les habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de

projets fédérateurs.

Une des ambitions inscrites dans le schéma d'orientation pour la culture et le patrimoine pour la période 2018-2021 est de proposer une offre culturelle et patrimoniale aux Bas-Rhinois, accessible à tous les âges de la vie, favorisant l'épanouissement et le lien social. Ainsi, le développement des services publics culturels de proximité et de l'éducation artistique et culturelle dans le Bas-Rhin est une priorité départementale.

Le dispositif d'aide à l'investissement en matière de dynamiques collectives pour les pratiques artistiques des usagers et pédagogiques pour les enseignants, voté en Commission Permanente le 8 juillet 2019 (Délibération n°CP/2019/292), vise à contribuer à l'action culturelle des territoires par l'appui aux établissements d'enseignement artistique et à développer les pratiques artistiques amateurs et les rendre accessibles à tous les publics.

L'aide est attribuée dans la limite des crédits affectés au budget de la collectivité et l'aide peut aller jusqu'à 25% du montant HT (pour les collectivités) et TTC (pour les associations) des acquisitions ou des travaux et elle est plafonnée à 15 000 € par projet.

Proposition d'attribution d'une subvention au Centre Socio-Culturel Camille Clauss pour l'acquisition de matériel numérique pour l'Ecole de musique de Koenigshoffen

L'école de musique de Koenigshoffen est rattachée au Centre Socio-Culturel Camille Clauss. Elle a accueilli en 2018/2019, 266 élèves dont 42 ont plus de 25 ans et 40% sont issus du quartier prioritaire de Koenigshoffen. Les enseignants, dont le directeur, sont au nombre de 16. Elle propose l'enseignement de 12 instruments, 8 ensembles de pratiques collectives instrumentales, 2 ensembles vocaux, 3 ateliers de musiques extra européennes, 6 cours de danse. Elle a obtenu en 2019 une subvention départementale de 8 518 € (Délibération n° CP/2019/016).

Le projet d'école de musique du 21 ème siècle est né d'une collaboration avec Audiorama, structure spécialisée dans la création sonore et musicale. Cette association animait un atelier de musique sur tablettes, proposé depuis 2016 dans le cadre des activités périscolaires à l'école élémentaire des Romains. L'école de musique l'a sollicitée pour monter un atelier de musique assistée par ordinateur au sein de l'école mais le projet initial a pris plus d'ampleur.

Ce projet-pilote se veut d'emblée exemplaire et vise à doter l'école et ses professeurs de compétences et de moyens pérennes dans le domaine des nouvelles technologies, à acquérir une grande autonomie dans ce domaine pour réaliser une transition numérique au service de l'éducation musicale. Il a vocation à inspirer d'autres écoles et conservatoires à s'engager dans cette voie. Les enjeux majeurs d'une telle transition ne se limitent pas seulement à des moyens technologiques innovants, mais ils conduisent avant tout à une rénovation pédagogique nécessaire, souhaitable et attendue pour l'avenir de l'éducation musicale pour tous.

Le projet se développe en quatre phases :

- la formation des enseignants aux nouvelles technologies (10 enseignants concernés);
- l'équipement de l'école de musique en enregistreurs, ordinateurs, tablettes, etc, qui fait l'objet de la demande de subvention en investissement ;
- l'organisation d'ateliers pour une application par l'équipe pédagogique dans un atelier de pratique collective, l'idée étant d'associer les instruments aux outils numériques ;
- la création d'une œuvre mixte qui sera donnée en concert et d'un parcours sonore avec la participation de tous les professeurs formés et de 150 jeunes.

Le soutien financier à l'investissement du Centre Socio-Culturel Camille Clauss est possible, en raison de la qualité du projet, original et précurseur, qui est développé par l'Ecole de musique sur le quartier prioritaire de Koenigshoffen. Il est proposé de verser une subvention de 1 617 €, montant maximal possible qui correspond à 25% du montant de l'investissement.

Sur avis favorable de la Commission Territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg, réunie le 15 novembre 2019, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer, une subvention de 1 617 € au Centre Socio-Culturel Camille Clauss pour l'acquisition de matériel numérique pour l'Ecole de musique de Koenigshoffen

Proposition d'attribution d'une subvention à l'APACA Graine de Cirque pour le renouvellement du chapiteau école

L'association APACA Graine de Cirque promeut depuis 1990 les arts du cirque en Alsace. Graine de Cirque, installée depuis 1999 dans le quartier du Port du Rhin, est la plus grande école de cirque de la Région Grand Est avec plus de 500 élèves en cours hebdomadaires et 575 pratiquants en stage pendant les vacances. Avec les établissements scolaires, les institutions spécialisées et les nombreux partenaires, c'est une association forte de 1 000 adhérents qui touche 4 000 enfants, jeunes et adultes et 2 800 dans le cadre de sa programmation.

Les principaux axes du projet de l'association ont été redéfinis en 2017, dans la continuité de ses activités précédentes et en phase avec son développement. Graine de Cirque se veut une école pour tous, une école pour chacun, une école pour les Arts du Cirque, un lieu de soutien à la création artistique de cirque contemporain, un centre de ressources pour les Arts du Cirque. Pour ce projet, elle a obtenu une subvention départementale de 9 000 € en 2019 (Délibération n° CP/2019/086).

Graine de Cirque inscrit ses pratiques dans le projet éducatif de la Fédération Française des Écoles de Cirque (FFEC) : « le cirque est un art, il s'enseigne dans le respect de la personne ». Son projet pédagogique s'articule autour de trois objectifs principaux : l'épanouissement, l'expérimentation et l'équilibre, avec quatre grands axes de travail : motricité, relationnel, expression et créativité, en s'appuyant sur cinq familles de cirque : acrobatie, équilibre sur objet, jonglerie, aérien et expression. Les Arts du Cirque y sont envisagés à la fois comme un outil pédagogique et comme un moyen d'échange et de rencontre : une discipline au service du développement de l'individu.

Pour son travail auprès des publics amateurs, Graine de Cirque a besoin de renouveler son chapiteau-école qui est le lieu principal de ses activités. Celui actuellement en place arrivera dans sa dixième année d'exploitation en 2019. Pour des raisons économiques, la mâture utilisée, qui n'était pas neuve mais issue de l'ancien chapiteau spectacle, a aujourd'hui 35 ans et n'est plus adaptée à l'utilisation qui en est faite. Le nouveau chapiteau, par sa conception, sa forme et les matériaux utilisés, permettra d'économiser de la place au sol, de diminuer les volumes et de présenter une meilleure ergonomie et une meilleure isolation. L'impact environnemental en termes de consommation d'énergie sera ainsi nettement limité.

Le chapiteau est un élément constitutif du projet de l'association ; il participe de l'attrait et de la construction d'une ambiance d'accueil et de travail mais il permet également, par sa conception, d'installer l'ensemble des systèmes d'accroches et de suspensions spécifiques aux agrès de cirque, le tout normé dans le cadre des préconisations fédérales et des procédures de sécurité. Il est le lieu où Graine de Cirque accueille les établissements scolaires en classes artistiques pendant une semaine, soit 1 500 élèves chaque année dont 54% viennent du Bas-Rhin hors Eurométropole. C'est aussi celui sous lequel a lieu la majorité des cours loisirs, des stages, dont une partie s'adresse aux pré-

adolescents et aux adolescents, des restitutions des cours de cirque adapté, des résidences d'artistes.

Le soutien financier à l'investissement de l'association APACA Graine de Cirque est possible, en raison de la qualité du projet développé par l'association sur le quartier prioritaire du Port du Rhin. Il est proposé de verser une subvention de 15 000 €, montant maximal possible qui correspond à 8 % du montant de l'investissement.

Sur avis favorable de la Commission Territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg, réunie le 15 novembre 2019, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer, une subvention de 15 000 € à l'association APACA Graine de Cirque pour le renouvellement du chapiteau école.

Proposition d'attribution d'une subvention à l'association Red Rock pour la création d'un studio d'enregistrement en milieu rural, à Uhrwiller - Niefern

L'association Red Rock, créée en 2016, a pour objet la production, la promotion, et l'enregistrement de projets musicaux et sonores. Red Rock souhaite être à la fois un label musical indépendant et un studio d'enregistrement et de mixage audio, basé dans les Vosges du Nord. Le label a pour vocation le soutien et l'accompagnement de groupes de musiques actuelles du territoire dans l'ensemble de leurs projets et particulièrement dans la production de disques.

Red Rock travaille en partenariat avec Artopie (centre de création artistique), la Halle Verrière (salle de concerts) à Meisenthal, Big Bogue Production (production de films et documentaires) à Weiterswiller, le CRMA de Haguenau, Arborescence (valorisation du patrimoine naturel et culturel). Elle est membre de la Fédération Réseau Jack, qui gère le CRMA de Haguenau et met en réseau des associations et structures de musiques actuelles d'Alsace du Nord.

L'association accompagne différents projets de groupes de son label et souhaite leur fournir un support technique (studio d'enregistrement), humain et administratif pour la production de CDs ou EPs, la prise en charge des actions de communication, le soutien administratif, le booking, etc. L'activité d'enregistrement ne sera pas réservée aux groupes du label, elle sera ouverte à tous (musique, voix off, doublage...). Cette offre pourra se décliner de plusieurs manières, avec des sessions allant de quelques heures (pour le mixage d'un titre par exemple) à plusieurs semaines (pour une résidence d'écriture), selon les besoins des projets.

Les sessions, ainsi que l'activité du label, seront organisées et gérées par deux salariés (ingénieur du son et responsable de l'administration et de la communication), épaulés dans cette tâche par les bénévoles de l'association, tous issus de la scène musicale et artistique locale. Le souhait de l'association est également de pouvoir partager son savoir et ses compétences en organisant des journées d'accueil au public dans ses locaux, des soirées d'écoutes et des concerts mais aussi en allant à la rencontre des jeunes du territoire en proposant des initiations pédagogiques aux techniques d'enregistrement ou, pour les scolaires ou les écoles de musique, une découverte de l'univers et des techniques d'un studio d'enregistrement et de la production musicale.

La création du studio d'enregistrement permettra à l'association de disposer d'un espace propice à la création musicale et artistique. Sa superficie sera d'environ 150 m² (salle de prise de son de 80 m², régie de 40 m², atelier de 30 m²). Un lieu convivial d'hébergement d'environ 100 m² est également prévu dans lequel seront installés les bureaux de l'association. Ce nouveau studio se situera dans les anciens locaux agricoles du Moulin de Niefern. Les rénovations s'inscrivent en harmonie avec le patrimoine architectural et naturel et en utilisant le savoir-faire local car tous les murs seront rénovés en grès rose des Vosges. D'un point de vue énergétique, l'association va étudier la possibilité de

remettre en marche la turbine hydraulique du moulin, afin de produire tout ou partie de l'électricité qu'elle consomme.

L'association sollicite pour la première fois le Département pour un soutien à l'équipement de ce studio d'enregistrement. Le coût qui peut être pris en compte pour le calcul de la subvention est de 12 000 €. Ce projet vient combler un manque dans cette partie de l'Alsace et permettra de toucher beaucoup d'habitants de ce territoire. Il est donc proposé de verser une subvention de 3 000 €, montant maximal possible qui correspond à 25% du montant de l'investissement.

Sur avis favorable de la Commission Territoriale Nord, réunie le 14 novembre 2019, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer, une subvention de 3 000 € à l'association Red Rock pour la création d'un studio d'enregistrement en milieu rural.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
ENSTRAINV 2019 - 1	G 2019 2021 Enseignement transmission artistique	450 000,00 €	450 000,00 €	19 617,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer une subvention aux bénéficiaires figurant dans le tableau annexé à la présente délibération pour un montant total de 19 617 €, réparti comme suit :

- 1 617 € au Centre Socio-Culturel Camille Clauss pour l'acquisition de matériel numérique pour l'Ecole de musique de Koenigshoffen ;
- 15 000 € à l'APACA Graine de Cirque pour le renouvellement du chapiteau école ;
- 3 000 € à l'association Red Rock pour la création d'un studio d'enregistrement en milieu rural.

Le paiement des subventions interviendra sur présentation des factures de travaux ou d'acquisition de matériel lié à la transmission artistique.

Strasbourg, le 22/11/19 Le Président du Conseil Départemental

Y

Frédéric BIERRY